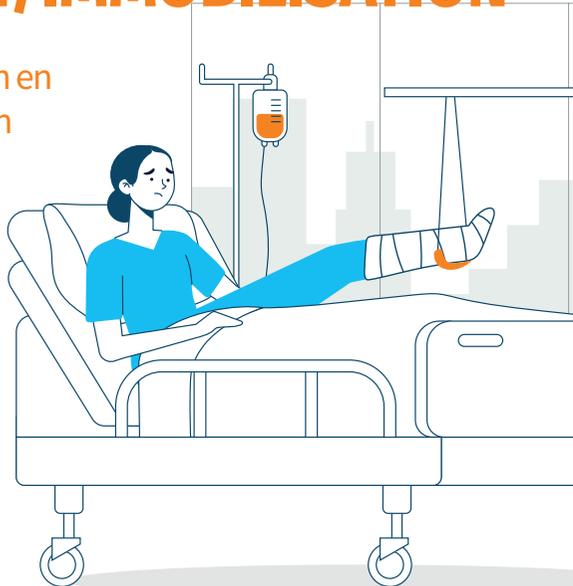


HOSPITALISATION/IMMOBILISATION

Soutenir votre famille au quotidien en cas d'accident ou d'immobilisation

Parce qu'une hospitalisation est souvent source d'inquiétude, profitez de solutions adaptées et pensées pour vous. MMJ assistance vous accompagne pour faciliter votre quotidien.



Comment mon assistance peut-elle m'aider ?

En cas d'accident ou de maladie soudaine imprévisible entraînant une hospitalisation programmée ou imprévue de plus de 2 jours :

- Aide à domicile pour la réalisation des tâches quotidiennes.
- Présence d'un proche pour s'occuper des enfants.
- Services de proximité (livraison de courses et de médicaments, portage de repas et d'espèces, coiffure à domicile).



JÉRÔME, 44 ANS

« J'ai dû être hospitalisé en urgence suite à une mauvaise chute. À ma sortie de l'hôpital trois jours plus tard, je ne sentais pas en mesure de m'occuper à la fois des tâches quotidiennes et de mes deux enfants. Grâce à MMJ Assistance, j'ai pu bénéficier de mes garanties dès mon retour chez moi. »

L'ESSENTIEL À RETENIR

Quels délais respecter ?

7 JOURS POUR LA GARANTIE AIDE MÉNAGÈRE.

Sauf cas fortuit ou cas de force majeure, vous devez effectuer votre demande d'assistance dans les 7 jours à compter la date de sortie d'hôpital.

15 JOURS POUR LES AUTRES GARANTIES.

Sauf cas fortuit ou cas de force majeure, vous devez effectuer votre demande d'assistance dans les 15 jours suivant la date de sortie d'hôpital.

Qui peut en bénéficier ?

Vous, en qualité d'adhérent MMJ, ainsi que votre conjoint(e) et vos enfants.



FAIRE APPEL AU SERVICE 7J/7 ET 24H/24

1

Composer le

05 49 34 80 06

24H/24 - 7J/7

2

Un chargé d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.



Cette fiche d'information constitue un résumé des garanties, les conditions précises d'attribution et d'intervention étant détaillées dans la notice d'information.